

## Chapitre 8 : Etat

L'Etat assure un rôle fondamental pour le bon fonctionnement de la société. Dans notre système fédéraliste, les cantons sont chargés de tâches essentielles : l'instruction publique, la sécurité, l'assistance, les transports publics, pour n'en citer que les principales. L'exécution de ces tâches est financée dans une large mesure par les impôts.

Les Verts défendent donc les principes suivants :

- des services publics efficaces disposant d'une large autonomie de gestion et soumis à des évaluations régulières ;
- la délégation de certaines tâches à des associations en échange d'un soutien financier régulier;
- une fiscalité progressive et transparente suffisante pour accomplir les missions que le peuple a confiées à l'Etat.

Les Verts s'engagent pour une amélioration des services publics. Les très graves dysfonctionnements enregistrés depuis une dizaine d'années témoignent de la mauvaise gestion de certains services. Des efforts ont été consentis pour y remédier, mais les citoyens ont toujours l'impression que l'Etat « gaspille » de l'argent, ce qui les rend peu enclins à accepter des ajustements de la fiscalité.

Pour les Verts le bon fonctionnement de l'Etat passe par :

- une définition claire des objectifs de l'action publique ;
- la mise sur pied d'outils de gestion permettant d'évaluer, quantitativement et qualitativement, les coûts et l'utilité des différentes prestations,
- le décloisonnement horizontal entre les services et les départements permettant une meilleure coordination.
- la mise en place de la Cyberadministration. Celle-ci représente un défi à relever dans les meilleurs délais. Elle aura pour effet d'améliorer la situation tant pour les usagers que pour les fonctionnaires en réduisant les déplacements, les attentes trop longues et le retard dans le traitement des dossiers. Pour déployer son potentiel, elle doit être orientée vers les besoins des usagers.

### Sortir les ressources humaines du système des placards

En tant qu'employeur, l'Etat de Genève a le devoir de promouvoir une représentation équitable à tous les niveaux de l'administration. A terme, le pourcentage de femmes cadres devrait atteindre un minimum de 40% dans l'ensemble des services et des entreprises publiques autonomes. Des mesures permettant aux femmes et aux hommes de concilier au mieux les activités professionnelles et les obligations familiales doivent être favorisées quand le bon fonctionnement du service le permet : aménagements d'horaires, occupation à temps partiel, partage de poste, etc. Les Verts soutiennent également la création de crèches cofinancées par l'Etat et les communes, à l'instar de la crèche de l'Hôtel des finances.

### L'incurie est inacceptable, pas le statut des fonctionnaires

Les Verts rejettent les propositions telles que l'abolition du statut de fonctionnaire, la fixation du salaire selon les conditions du marché ou le salaire au mérite. Pour assurer équité et transparence au sein de l'Etat, les conditions salariales et de travail des employés des services publics doivent - comme c'est le cas actuellement - être fixées par la loi et une grille salariale connue de tous. Cette loi peut être considérée comme l'équivalent d'une convention collective.

L'existence d'un statut du fonctionnaire ne signifie pas qu'il soit impossible de procéder à des licenciements. La loi contient des dispositions prévoyant des sanctions. Les Verts n'entendent pas que des employés de l'Etat, et particulièrement des cadres dirigeants, ne remplissant pas correctement les devoirs de leurs charges restent en place.

Pour améliorer l'efficacité\* de l'Etat, ce n'est pas le statut qu'il faut changer, mais les structures, le mode d'organisation et les mentalités. Les Verts défendent:

- une organisation fondée sur l'autonomie des collaborateurs, le travail en équipe et la simplification des hiérarchies; la transparence et l'évaluation régulière du travail des services et des collaborateurs sont le corollaire d'une telle organisation;
- une gestion des ressources humaines favorisant la mobilité à l'intérieur de l'Etat, la formation continue et la validation des compétences acquises au cours d'un parcours professionnel.

En outre, les Verts estiment que le système actuel de rémunération privilégie trop l'ancienneté par rapport aux compétences. Dans le monde actuel, l'écart de 50% existant entre les traitements en début et en fin de carrière est difficile à justifier. Pour atténuer ce fossé, les Verts proposent dans un premier temps de transformer la prime de fidélité en un treizième salaire versé dès l'engagement. Ce treizième salaire devrait pouvoir être transformé, en réduction d'horaires, vacances supplémentaires ou cumulé en vue d'un congé parental ou d'une retraite anticipée. Depuis plus d'une décennie, les employés de l'Etat n'ont droit qu'à une indexation partielle de leur salaire. Leur pouvoir d'achat a baissé de 10%. Le remplacement de la prime de fidélité par un treizième salaire constituerait une compensation bienvenue.

Le délai entre l'engagement d'un fonctionnaire et sa nomination est manifestement exagéré et devrait être abaissé à un an. Enfin, les Verts souhaitent la suppression de la clause ridicule et vexatoire qui veut qu'un employé soit engagé avec un traitement inférieur à celui de sa classe de fonction.

### **A l'Etat l'action générale, aux associations le « sur-mesure »**

L'Etat ne peut pas s'occuper de tout ! Les associations se montrent plus efficaces dès qu'il s'agit de faire du « sur mesure ». L'engagement citoyen sur lequel elles reposent, leur diversité et leur présence sur le terrain en font des partenaires irremplaçables, qu'elles soient ou non subventionnées. L'Etat ne doit pas hésiter à déléguer certaines tâches à des associations.

Pour agir, les associations ont besoin de moyens. Les pouvoirs publics doivent en fournir une partie. Les Verts sont donc favorables à des conventions de partenariat qui fixent contractuellement le montant d'une subvention et les tâches pour laquelle elle doit être utilisée. L'activité des associations doit faire l'objet, au même titre que celle des services de l'Etat, d'une évaluation régulière.

### **L'impôt progressif fait progresser la cohésion sociale**

Les Verts sont des défenseurs résolus de la taxation progressive des revenus. Il est normal que le taux d'imposition augmente lorsque le revenu s'accroît. Chacun doit contribuer aux besoins de la communauté de son ensemble selon ses possibilités. Pour que cette progressivité de l'impôt soit effective, les Verts sont favorables à une déclaration d'impôt très simple incluant un minimum de déductions. Le minimum vital ne devrait pas être taxé. Il convient donc d'augmenter le rabais d'impôt\* et de supprimer d'autres déductions autorisées.

La persistance d'avantages fiscaux, accordés aux cadres ou aux professions libérales, sans bases légales, sous forme de simples directives administratives est choquante et remet en cause la progressivité de l'impôt. Les Verts demandent donc une transparence complète sur ces pratiques et la suppression de tous les avantages indus.

Les Verts sont également favorables à l'abolition des forfaits fiscaux\* qui constituent une injustice réelle. Plus généralement, les Verts se méfient des mesures incitatives (logement social, économie) passant par des exonérations d'impôts. Celles-ci sont toujours favorables aux plus gros contribuables. Elles constituent l'équivalent de subventions « invisibles » dont les montants - et donc l'efficacité - sont presque impossibles à évaluer.

Tout au long de ce programme, nous avons assigné des tâches à l'Etat. Chacune d'elles a un coût et nos propositions ne pourront être réalisées que si l'Etat est bien géré et dispose de ressources financières suffisantes.

### **Contenir l'hémorragie financière.**

La situation actuelle est très inquiétante. L'Etat accuse une dette de 12,4 milliards qui équivaut à pratiquement deux années de budget de fonctionnement. Les déficits s'additionnent et le retour à l'équilibre semble compromis à court terme. Le ralentissement économique fait stagner les recettes fiscales tandis que l'aggravation du chômage et de la pauvreté fait augmenter les dépenses.

Les Verts sont opposés au plan financier quadriennal du Conseil d'Etat, dont les objectifs ambitieux en matière de réduction des déficits ne reposent que sur une diminution des prestations sociales et du pouvoir d'achat des salariés des services publics.

Pour résoudre la crise actuelle et assurer à long terme le financement des prestations, il faudra jouer sur trois leviers :

- améliorer la gestion de l'Etat ;
- débureaucratiser l'Etat ;
- augmenter les recettes fiscales.

Nous avons déjà indiqué ce que nous entendons par une amélioration du fonctionnement de l'Etat. Dans ce cadre, le contrôle de gestion joue un rôle essentiel. L'existence de l'Inspection cantonale des finances et de la Commission d'évaluation des politiques publiques\* constitue un acquis important. La création prochaine d'une Cour des comptes, composée de trois magistrats professionnels, chargée de traquer et de dénoncer publiquement les dysfonctionnements de l'Etat, représente un nouveau levier.

Le contrôle de gestion départemental est incontestablement le point faible de cet édifice. Or, c'est sur lui que devrait reposer toute la mesure de l'efficacité\* des administrations. Nous attendons donc que le gouvernement mette sur pied un tel contrôle dans le but à la fois de faire des économies et d'améliorer la qualité des prestations.

Les Verts sont persuadés qu'il n'est plus possible de s'attaquer sans conséquences sérieuses aux effectifs des enseignants et du personnel soignant. En revanche, ils sont persuadés qu'il est possible et même souhaitable de réduire, au gré des départs naturels, la taille de certaines administrations. Les possibilités ouvertes par l'informatique et une nouvelle organisation des services constituent un gisement important d'économies qu'il est urgent d'exploiter. L'utilisation des logiciels libres, chaque fois que cela est possible, permet d'éviter d'importants frais de licence.

### **Simplifier les procédures**

Plus généralement, les Verts prônent une « débureaucratization » de l'Etat qui est souhaitable tant du point de vue financier que du point de vue de l'efficacité des administrations. L'objectif consiste à simplifier la vie des citoyens et des employés, tout en diminuant les coûts. Dans bien des domaines, une simplification et une accélération des procédures sont possibles sans remettre en cause les droits des citoyens. Il faut en outre lutter contre une tendance qui fait que la plus anodine décision de l'Etat doit prendre une forme juridique sophistiquée.

## Renoncer aux cadeaux fiscaux

La crise actuelle des finances publiques n'a pas pour origine principale la dégradation de la santé économique du canton, mais bien la réduction de 12% des impôts sur les personnes physiques proposée par les libéraux et acceptée par le peuple, en 1999.

Ajoutée à d'autres baisses de la fiscalité, cette réduction rend très aléatoire le retour à l'équilibre, sans coupes claires dans les domaines de la santé, du social et de l'instruction publique qui constituent les principaux postes de dépense du budget de l'Etat de Genève.

C'est la raison pour laquelle les Verts soutiennent deux initiatives populaires permettant de retrouver une partie des recettes perdues ces dernières années. Elles visent principalement les contribuables jouissant des plus hauts revenus et fortunes de ce canton. Ce sont eux aussi qui ont été les principaux bénéficiaires des baisses d'impôts consenties jusqu'à présent.

## Glossaire

**Commission d'évaluation des politiques publiques.** Commission de seize membres nommés par le Conseil d'Etat et représentatifs de la diversité culturelle et sociale du canton, dont la mission est d'évaluer la mise en œuvre et les effets des lois cantonales, puis de proposer à l'Etat des solutions pour rendre son action plus efficace.

**Efficienc**e. Notion d'efficacité prenant en compte non seulement les résultats d'une action, mais également les différents coûts engagés pour sa réalisation.

**Forfaits fiscaux.** Arrangements fiscaux fixant une imposition forfaitaire, non basée sur le revenu et la fortune. Ce type de forfaits est généralement accordé aux contribuables importants venant de l'étranger, afin de créer une attractivité fiscale supplémentaire.

**Rabais d'impôt.** Somme d'impôt venant en déduction de l'impôt de base, servant de base aux autres calculs de montants additionnels.